

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2025 – 021	TAUX D'IMPOSITION 2025
---------------------	---------------------	-------------------------------

Session du :	1er trimestre 2025
Séance du :	24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **24 mars**, le Conseil Municipal de SILLINGY, dûment convoqué le **11 mars 2025**, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Philippe LANGANNÉ

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle PACHECO		X	Isabelle RAVIER
Ludovic MONDONGO		X		Jérôme CHAMOSSET	X		
Fabienne DREME	X			Nathalie DAVIET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Carole BERNIGAUD	X			Grégoire BALLANSAT		X	Éric FRULLINO
Éric FRULLINO	X			Luc DUBOIS	X		
Yolande BAUDIN	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Philippe LANGANNE	X			Sophie FORNUTO		X	Luc DUBOIS
Gérard FLUTTAZ	X			Séverine CARTIER	X		
Jean-Claude PERCEVAL		X		Corinne BRUCHE	X		
Christine PEPIN	X			David DEVULDER		X	Séverine Cartier
Alain GIMENEZ	X			Marina RABATEL	X		
Roger DALLEVET	X			Fabien MONTAGNON	X		
Pierre AGERON	X						

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1639 A du code général des impôts,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission finances du 3 mars 2025

ENTENDU le rapport de Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux finances, selon lequel :

Pour 2025, les bases des impôts locaux sont revalorisées de + 1,7 %, ce qui entraîne une augmentation automatique des recettes fiscales pour Sillingy, augmentation indépendante d'une décision locale.

Délibération exécutoire compte tenu :	
De sa transmission en Préfecture le :	28 mars 2025
De sa mise en ligne le :	28 mars 2025



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2025 – 021	TAUX D'IMPOSITION 2025
---------------------	---------------------	-------------------------------

La commission finances a proposé de maintenir les taux de l'imposition locale au niveau de ceux de l'année précédente. Pour rappel, en 2024 les taux communaux avaient été augmentés de 5,13 %.

Dans ces conditions, le produit fiscal attendu par la commune, indépendamment du coefficient correcteur se présente comme suit :

	2024			2025		
	Bases	Taux	Produit (après lissage)	Estimées +1,7%	Taux	Produit estimé
Taxes Foncière propriétés Bâties	6 814 694	25,00%	1 698 956 €	6 930 544	25,00%	1 732 636 €
Taxes Foncière propriétés Non Bâties	60 711	61,51%	37 343 €	61 743	61,51%	37 978 €
Taxe d'Habitation	282 350	17,30%	48 847 €	287 150	17,30%	49 677 €
TOTAUX	7 157 755 €		1 785 146 €	7 279 437€		1 820 291 €

➤ IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE :

- **MAINTENIR** les taux présentés ci-dessus :
 - Taxe Foncière Bâtie (T.F.B) : 25,00 %
 - Taxe Foncière Non Bâtie (T.F.N.B) : 61,51 %
 - Taxe d'Habitation (T.H) : 17,30 %

Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 28 mars 2025

De sa mise en ligne le : 28 mars 2025





REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2025 – 021	TAUX D'IMPOSITION 2025
---------------------	---------------------	-------------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	26	Majorité absolue	14
--------------------------	---------------	--------------------------	-----------	-------------------------	-----------

POUR(S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)
26	0	0

MAINTIENT les taux présentés pour l'année 2025 :

- Taxe Foncière Bâtie (T.F.B) : 25,00 %
- Taxe Foncière Non Bâtie (T.F.N.B) : 61,51 %
- Taxe d'Habitation (T.H) : 17,30 %

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Yvan SONNERAT

Le Secrétaire de séance
Philippe LANGANNÉ



Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 28 mars 2025

De sa mise en ligne le : 28 mars 2025

